N INISTFRE DE LA DEFENSE . ATIONALE Volgnummer: MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING OFFICE DE LA RESISTANCE VAN DEN WEERSTAND DIENST Groupement de résistance : Weerstandsgroepeering: NOM (en capitales): NAAM (in drukletters) nen: Domicile: Adres : u et date de naissance : . Geboorteplaats en datum Nationalité: Nationaliteit: Etat civil: Burgerlijke stand : No de la carte d'identité : Nr der eenzelvigheidskaart: Grade et position militaire : Graad en militaire stand : fession et position civile : Beroep en burgerlijk ambt: Ayants droit éventuels en cas de décès :... Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden: Late d'entrée dans la résistance : Octobre 1941. Datum van toetreding tot den Weerstand: Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s): Datum(s) van toetreding tot de groepeering(en): Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datum): Nº de la carte du groupement (si possible) : ..., Nr der lidkaart (indien mogelijk): Par qui avez-vous été affilié au groupement? Door wie is U aangeworven in de groepeering

ieu de votre principale activité: Regun d'Asheu	wont Policion
Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation le diviteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoord	
Deffund de Passe	Recuele und de Pa.
Deffus a de Passe,	o ellegas
tet mer an loleant s.	an avoir del pol de le
Com a de la les de la les les mos	en na troit pofoi les el
A Deros mos	
Mile	
el e	de Cofo ou de Portion

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE: Signature de l'intéressé, Cayant dest	ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD: Handteekening van belanghebbende,
1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1)	e: oek: s) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij
l'affiliation au groupement; de groepeering;	
2° Que	
était (n'était pas) (1) affilié au groupement	avant le 4 juin 1944
et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disp 4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is	osition jusqu'à la libération (ou jusqu'augebleven tot bij de bevrijding (of tot
, uit hoofde van volgende reder	nen) :
	Sceau du Broupement Het National Commando.
	Zegel der groepeering

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen: een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgeloopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te de civisme, à délivrer par l'Administration Communale. leveren door het Gemeentebestuur.

CITATION proposée par le Chef du Groupement de la Mestatance Armest

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS Jactif et courageux Austran nu seva accilinco Juca tul tup encisaim sel actuot estiscu it de succès.

pour l'ARMEE BELGE DES PARTISANS . Il sécéde de décès : 1 . SEARTISANS . IL RESPONDE DES PARTISANS . IL RÉGÉRE BELGE DES PARTISANS . IL RÉGÉRE DES PARTISANS . L'ARMEE BELGE DE PARTISANS . L'ARMEE BELGE DES PARTISANS . L'ARMEE BELGE DE PARTISANS . L'ARMEE D

Arreté en service commande le 17 novembre lega ; il est l carcéré à la Forteresse de Huy juqu'an 25/II/42 , puis transféré à la Citadelle de Liège jusqu'an 6.1.43 .

et Chefg qu'il connaissait parfaitement .

Ce fut un héros modeste.

DEMARTEAU .-

RENE.

CUGNON le 3 septembre 1914

Belge

Bruxelles le 29 avril 1948

Soldat cl. 1934

Le Chaf du Groupement de la Résistance Arméet

Sceau du Grangant de la

Partisan

octobre 1941

inexistant sous l'occupation

evuorqueant:uv

16 5

DEMARTEAU OMER. à HERBEUMONT .

francaist

Scena de l'Office

sonmeere:

PENDERHAU OMET OHIRBEUMONT

Membre de l'ARIEE BELGE DES PARTISANS depuis octobre 1941.il réalise toutes les missions qui lui sont sonfiées sans se soucier des dange auxquels il s'expose en accomplissant toutes les taches qui lui sont devolu Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des : milles de nos Camarades déjà tombés, transport d'aimes et de dynamite. Il 1

ticipe à diverses actions de sabotage dans la région d'Herbeumont s/Semois. Il recrute des membres pour l'A.B.P. Il aide les illégaux.

Arreté par l'ennemi le I7.II.42 il est incarcéré à la Prion de Huy, au 25/II/42 transféré à la Citadelle de Liège eu il fut fusillé le 4 ju

vier 1943, sans avoir dénoncé ses Camarades de combat.

CITATION proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armèe:

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS ,actif et courageux il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il se spécialise dans le travail de recrutement des membres pour l'ARMEE BELGE DES PARTISANS . Il aide les illegaux

Arreté en service commande le 17 novembre 1942 , il est in Carcéré à la Preteresse de Huy juqu'au 25/II/42, puis transféré à la Citadelle de ge jusqu'au 4.I.43.

Il est mort au poteau sans avoir dit mot de ses Camarade.

et Chefs qu'il connaissait parfaitement .

Ce fut un héros modeste.

DEMARTEAU.

RENE.

CUCMON le 3 septembre TSI4

Bolge

Soldat cl. 1934

Sceau du Toupement de la désistance Armée:

Partisan

IAGI erdojoe

Bruxelles le 29 avril 1948

Le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

inexistant sous l'occupation

approuvé

talapusti

le,

aprentice a

DEMARTEAU OMER, à HERBEUMONT

Le Chef de l'Office de la Scean de l'Office It Tact de la Résistance asima and moiss Résistance ordens mash seb relgues es gass seè lines ince tul lup ancisaim sel asiuci estisèr auxquelă îl s'expose en accomplissant toutes les taches qui jul sont devolt auxquelă îl s'expose en accomplissant toutes le taches qui jul sont devolt de la presse clandestine, récolte de fonds pour le squient d'ames et de dynamite. Il la cipe à diverses actions de sabotage dans la région d'Herbeumont a Semois. Il recrute des membres pour l'A.3.P. Il side les illégaux.

Arrêté par l'ennemi le IV.II.42 incercéré à la Prion du Huy, au 25/II/42 transféré à la Citadelle de Liège qu il fut insillé le 4 ju

vior 1943 , sans avoir dénoncé ses Comarades de combat.

ROUPEMENT DE RESISTANCE ARMEE

ARMEE BELGE DES PARTISANS

Etat de Proposition

A Language A St. S. C.

en annexe: acte de décès: En vue de l'octroi de Distinctions honorifiques, à titre posthume, en faveur des Membres de la Résistance Armée, tombés au champ d'Honneur. TO WE COOK IN THE STATE OF THE TENERS IN

NOM: DEMARTEAU.-

Tous les prénoms: RENE.

Lieu et date de naissance: CUGMON le 3 septembre 1914

Nationalité: Belge

Grade et position à l'armée Belge (éventuellement): Soldat cl. 1934

Grade reconnu par la statut de la Résistance: Soldat

Fonction remplie au sein du Groupement: Partisan

Date d'affiliation au Groupement: octobre 1941

Date de l'admission au statut par la commission de contrôle:

Numéro de la carte d'immatriculation: inexistant sous l'occupation

Distinctions Honorifiques dont l'interessé est titulaire:

a) à titre militaire néant: b) à titre vivile

Langue dans laquelle le brevet doit être établie: français:

Adresse de l'ayant droit légal (localité, rue et N°): son pèré: DEMARTEAU, Omer aHERBEUMONT RAPPORT:

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis octobre 1941, il réalise toutes les missions qui lui sont zonfiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les taches qui lui sont devolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés , transport d'ames et de dynamite. Il participe à diverses actions de sabotage dans la région d'Herbeumont s/Semois.

Il recrute des membres pour l'A.B.P. Il aide les illégaux.

Arreté par l'ennemi le I7.II.42 il est incarcéré à la Prion de
Huy, au 25/II/42 transféré à la Citadelle de Liège ou il fut fusillé le 4 jan-

vier 1943, sans avoir dénoncé ses Camarades de combat.

CITATION proposée par le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il se spécialise dans le travail de recrutement des membres pour l'ARMEE BELGE DES PARTISANS . Il aide les illégaux .

Arreté en service commande le I7 novembre 1942, il est in carcéré à la Forteresse de Huy juqu'au 25/II/42, puis transféré à la Citadelle de Liège jusqu'au 4.I.43.

Il est mort au poteau sans avoir dit mot de ses Camarades

et Chefs qu'il connaissait parfaitement.
Ce fut un héros modeste.

Bruxelles le 29 avril 1948

Sceau du Groupement de la Résistance Armée:

Le Chef du Groupement de la Résistance Armée:

Vu et approuvé

and the property of the second second

A le,

Sceau de l'Office de la Résistance .

Le Chef de l'Office de la Résistance .

PROVINCE
DE

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

Menfehateau

ADMINISTRATION COMMUNALE

DE

Hubumnt

Demarteau Imer Demarteau Imer Tue de Bravij Ho erbeumont

Fait sur	papier	libre	pour:
			,

		*	

Paraphé conformément à l'article 44 du Code civil (1)

 Seulement pour les pièces jointes au double des registres de l'Etat civil à déposer au Greffe du Tribunal. ROYAUME DE



BELGIQUE

ETAT CIVIL

EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

Des registres de l'Etat civil de cette commune a été extrait ce qui suit :

L'an mil hul cent monante tins

le Mix heftime jour du mois de fisier, hour fula Bande Officia de l'étateisil de la Commune de Kerbeumont, Canton de Politeul at décédé à troine de luxembrurg as rus inverit hur les significes de l'état civil l'acte de décès dont l'exfédition que nous as un recue de liège et que unulatour faraffice et aumetée au frétent est conque comme tuit: l'an mil neur cent quarante-troin le sonat fauvior, à muse heure un quart du histin, hour Charles treton, béhevin, Micio de l'état civil de la ville de liège drettour, a fine coustatation, l'acte de sièce de Demarteau Prené Produffic, agrée au chemin de fer décès à Demarteau Prené Produffice de quatre fauvier, he le trois défendre mil neur cent quatorse à Channon, tovince de luxembrurg domi cité à Houbeumont, formée de luxembrurg, rue de brainf 150, célibataire, fit de Orear-Adam Demarteau laur toolstion, donné cité à toerbeumont et de Marie. Odile Defeau, décèdée, Pur la déclaration de puls Gereaert, non farent âgé de cinquante-quatre aun, chef de bureau, et de Joseph Baltia, hon farent, agé de cinquante du pustice de liège. Et afie de luxeau, donné cité à Muneur, por mee de liège. Et afie le luxeau, donné cité à de reur.

POUR EXTRAIT CONFORME:

SCEAU

Délivré le 17 avril

194

L'Officier de l'Etat civil,

P.o. Asintenes

NOTE. — Les extraits des registres de l'Etat civil destinés à l'intérieur du royaume ne doivent plus être légalisés (loi du 2 juin 1894).